

# école municipale de **MUSIQUE** **THÉÂTRE &** **DANSE**



Guide **2024**

# Éditorial

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je vous présente la nouvelle édition du guide de l'École municipale de musique, de théâtre et de danse. Cette plaquette, fruit d'une collaboration étroite avec l'association des parents d'élèves de l'école de musique (APEEM), vous offre un panorama complet des enseignements artistiques proposés et des nombreuses activités qui rythment la vie de notre établissement.

Cette année encore, nous réaffirmons notre engagement à rendre la culture accessible à tous, avec une programmation diversifiée qui saura éveiller la curiosité et l'intérêt de chacun. L'école municipale continue de grandir avec la même ambition : former de jeunes artistes et nourrir la passion des amateurs de tous âges.

Par ailleurs, nous mettons un point d'honneur à maintenir un niveau d'excellence dans nos enseignements, soutenu par une équipe pédagogique dévouée. Notre établissement s'efforce constamment d'enrichir ses offres et d'améliorer ses services pour répondre aux besoins de tous les élèves, qu'ils soient débutants ou confirmés.

Nous continuons également à développer les infrastructures pour soutenir la pratique musicale. Le local de pratiques musicales, ouvert à l'espace Nelson-Mandela, connaît un grand succès. Accessible sur réservation, il est doté de tout le matériel nécessaire pour les musiciens du territoire. N'hésitez pas à vous renseigner sur les modalités d'accès à cette salle, véritable lieu de rencontre pour les mélomanes.

Enfin, l'équipe de l'École municipale de musique, de théâtre et de danse se tient à votre disposition pour toute question. Nous vous invitons chaleureusement à participer aux journées portes ouvertes, qui se tiendront du lundi 2 au samedi 7 septembre 2024, ainsi que du lundi 23 juin au samedi 28 juin 2025. Ce sera l'occasion de découvrir nos locaux, de rencontrer les professeurs et, pourquoi pas, de faire naître de nouvelles vocations artistiques.

Au plaisir de vous retrouver bientôt !



**Jean-Noël Carpentier**  
Maire de Montigny-lès-Cormeilles



**Jean-Claude Benhaïm**  
Maire-adjoint chargé de la vie culturelle

# Sommaire

## I. ART & HANDICAP

- 1/ Mon enfant est porteur de handicap, peut-il s'inscrire à l'école ? .... p. 4

## II. L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

- 1/ Qu'apporte l'enseignement de la musique ? .....p. 5
- 2/ À quel âge peut-on débiter les cours de musique ? .....p. 6
- 3/ Comment choisir un instrument de musique ? .....p. 7
- 4/ Quels sont les cycles d'enseignement musical ? .....p. 8
- 5/ Durée des cours .....p. 9
- 6/ Quels sont les engagements de l'élève ? .....p. 10
- 7/ Quels sont les supports pédagogiques utilisés ? .....p. 10
- 8/ Comment sont évalués les progrès de l'élève ? .....p. 10
- 9/ Comment aider son enfant dans son apprentissage ? .....p. 11

## III. L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

- 1/ Quels sont les bienfaits de l'apprentissage de la danse ? .....p. 12
- 2/ À quel âge commencer ? .....p. 12
- 3/ Durée des cours .....p. 13
- 4/ La tenue vestimentaire & matériel .....p. 14

## IV. L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

- 1/ Quels sont les bienfaits de l'enseignement du théâtre ? .....p. 15
- 2/ À partir de quel âge est-il possible de s'inscrire ? .....p. 15
- 3/ Durée des cours .....p. 15

## V. INFORMATIONS PRATIQUES

- 1/ Quel est le coût de la formation ? .....p. 16
- 2/ Vos rendez-vous .....p. 18
- 3/ Vos spectacles .....p. 18
- 4/ Où les cours sont-ils dispensés ? .....p. 19
- 5/ Qui contacter ? .....p. 19

**Notre mission est de favoriser au plus grand nombre l'accès aux pratiques artistiques. Enfants et adultes sont accueillis dans des formations individuelles ou collectives avec comme ambition un rayonnement artistique bien au-delà des murs de l'école.**

# ART & HANDICAP

## **1/ MON ENFANT EST PORTEUR D'UN HANDICAP, PEUT-IL S'INSCRIRE À L'ÉCOLE ?**

➤ **Oui**, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons le maximum afin de vous proposer un accompagnement et/ou cursus adapté. Nous travaillons en partenariat avec l'Institut Médicoéducatif (IME) de Montigny-lès-Cormeilles et l'association MESH.

Les professeurs d'éveil et initiation musique et danse (4-6 ans) et les professeurs d'instruments, de théâtre et de danse accueillent les élèves en situation de handicap moteur, sensoriel, cognitif et mental (à partir de 7 ans) :

- |                      |                           |                   |
|----------------------|---------------------------|-------------------|
| ● Flûte traversière  | ● Harpe celtique          | ● Violoncelle     |
| ● Saxophone          | ● Accordéon               | ● Théâtre         |
| ● Piano              | ● Guitare classique       | ● Danse classique |
| ● Violon             | ● Batterie et percussions |                   |
| ● Guitare électrique | ● Flûte à bec             |                   |

**La procédure pour les inscriptions avec handicaps ou difficultés d'apprentissage déclarés est la suivante :**

- la famille fait sa pré-inscription à l'École ou sur le site,
- rencontre avec le référent pédagogique (Pacôme),
- affinage de la pré-inscription en fonction des retours de Pacôme,
- priorisation de l'inscription de l'élève.



# L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

## 1/ QU'APPORTE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ?

Apprendre la musique permet d'acquérir de nombreuses compétences.

Cela favorise :

- **le développement de l'oreille et de l'écoute**, c'est-à-dire apprendre à s'écouter et à écouter les autres (respect, partage, tolérance, coopération),
- **le développement de la persévérance et de l'effort** (atteindre les buts fixés en début et au cours de l'année), **de la concentration**, de la capacité d'attention et de la **confiance en soi**,
- **le développement de l'imaginaire et de la créativité**, le développement de l'éducation culturelle, la découverte d'autres univers musicaux et cultures. L'élève développe aussi sa sensibilité et apprend à l'extérioriser. Dès lors que la pratique reste un plaisir, l'élève peut retirer de la satisfaction, de la fierté et augmente son estime de soi grâce à ses efforts quotidiens.

## UNE PRATIQUE ARTISTIQUE À CHAQUE ÂGE !

- **DÈS 5 ANS** : Éveil musical • Éveil + instrument • Éveil danse • Éveil musique + danse
- **DÈS 6 ANS** : Initiation musicale • Initiation danse • Initiation musique + danse • Chorale enfants • Initiation + Chorale enfants • Initiation + instrument
- **À PARTIR DE 7 ANS** : Instrument + formation musicale + pratique collective musicale • Formation musicale + pratique collective • Danse classique ou modern jazz (non diplômant) • Danse classique ou modern jazz + formation musicale (diplômante) + pratique collective musicale • Formation musicale

## 2/ À QUEL ÂGE PEUT-ON DÉBUTER LES COURS DE MUSIQUE ?

### La pratique collective

➤ **À partir de 4½ ans**, un enfant peut intégrer le cycle d'éveil musical. Le cycle d'éveil musical inclut :

- un cours d'éveil musical / 45 min.
- des ateliers instrumentaux / 45 min.

➤ **À partir de 6 ans**, un enfant peut intégrer le cycle d'initiation musicale. Le cycle d'initiation musicale inclut :

- un cours d'initiation musicale / 1h
- des ateliers instrumentaux / 45 min.

Il s'agit de cours hebdomadaires durant la période scolaire.

L'enfant apprend plus efficacement avec une pratique tournée vers le jeu. En groupe, les enfants font leurs premiers pas dans la musique, en découvrant une grande variété d'instruments, classiques et traditionnels, l'expression vocale et le plaisir de jouer ensemble.

La pratique de certains instruments ou pratiques musicales peut être inconfortable. En guitare classique par exemple, il faut être en mesure d'appliquer une pression assez forte avec le bout des doigts ; il faut être en mesure d'atteindre les tambours ou à la fois les pédales et les cymbales pour la batterie. L'âge de début d'apprentissage peut toutefois varier en fonction de la taille de l'enfant.

### Les instruments

➤ **À partir de 4½ ans**, un enfant peut commencer à pratiquer le violon, la flûte traversière ou l'accordéon à l'école municipale.

➤ **À partir de 5 ans**, un enfant peut commencer à pratiquer le violon, la flûte traversière à l'école municipale.

➤ **À partir de 6 ans**, les enfants ont une meilleure capacité d'attention et retiennent les informations plus facilement. C'est pourquoi ils peuvent pratiquer :

- l'accordéon, la clarinette, le piano et la contrebasse,
- la flûte à bec ou traversière, la guitare classique ou électrique,
- la harpe celtique, le violon ou violon alto, le violoncelle.
- Le chant lyrique, le chant moderne

Certains instruments ne sont recommandés qu'à partir de 7-8 ans (CE1) : la batterie, les percussions afro-cubaines, le saxophone, la trompette, le trombone, le tuba ou le cor.

L'idéal est de profiter des portes ouvertes de l'école municipale ou des ateliers afin d'avoir un avis des enseignants.

➤ **À partir de 9 ans**, l'enfant peut pratiquer le chant moderne, la batterie ou les percussions afro-cubaines. L'idéal est de profiter des portes ouvertes de l'école municipale ou des ateliers afin d'avoir un avis des enseignants.



### 3/ COMMENT CHOISIR UN INSTRUMENT DE MUSIQUE ?

L'école municipale de musique de Montigny-lès-Cormeilles organise des portes ouvertes et des ateliers découvertes. Au fil de l'année, enfants et adultes auront la possibilité de découvrir ou d'essayer plusieurs instruments de musique ou différentes pratiques musicales. Les portes ouvertes sont animées par les enseignants et les élèves de l'école municipale, elles ont lieu la première semaine du mois de septembre puis à la fin du mois de juin. Les dates et horaires précis sont disponibles sur le site de la Ville (rubrique bouger et sortir/école municipale).

Elles se déroulent généralement à l'espace Nelson-Mandela, au sein de l'école municipale ou des écoles par classe. A l'espace Nelson-Mandela ou à l'école

municipale l'effectif est de 4 élèves maximum par atelier, les inscriptions se déroulent en ligne sur le site de la ville ou auprès du secrétariat de l'école.

Le nombre d'inscription est limité à 3 instruments à raison de 4 séances par instrument, toute absence doit être signalée en amont au secrétariat. Les portes ouvertes, les auditions et les mini-concerts de l'école sont d'autres temps qui permettent également de découvrir les instruments, d'échanger avec les enseignants et les élèves.

### ENSEIGNÉS À MONTIGNY

#### *Les instruments*

##### ● INSTRUMENTS À VENT

Accordéon, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor

##### ● INSTRUMENTS À CORDES

Violon, violoncelle, alto, contrebasse, harpe celtique, guitare classique, guitare électrique, piano

##### ● VOIX

Chant musiques actuelles ou moderne, chant lyrique, chorale enfants, ensemble vocal adulte

##### ● PERCUSSIONS

Batterie, batucada, percussions afro-cubaines

#### *Les pratiques collectives*

##### ● DÉCOUVERTE

Éveil musical, initiation musicale

##### ● VOIX

Chorale 6/8 ans, 9/12 ans ou 13/18 ans, ensemble vocal adulte

##### ● VENTS

Orchestre à vents cycle 1, Harmonie fanfare, saxophone band

##### ● CORDES

Orchestre à cordes cycle 1 & 2, ensemble de guitares classiques 1 & 2, orchestre de guitares électriques 1 & 2

##### ● PERCUSSIONS

Atelier batucada

##### ● MULT-INSTRUMENTS

Atelier jazz, musique de chambre, atelier de soundpainting



## 4/ QUELS SONT LES CYCLES D'ENSEIGNEMENT MUSICAL ?

| CYCLE | DURÉE                                                 | OBJECTIF                                      |
|-------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Éveil | 2 à 3 ans                                             | découvrir la musique                          |
| 1     | 4 à 6 ans                                             | découvrir et conforter son choix d'instrument |
| 2     | 4 à 6 ans                                             | approfondir ses connaissances instrumentales  |
| 3     | 3 à 5 ans                                             | perfectionner et maîtriser le langage musical |
| 4     | Cursus adulte (il est possible de débiter à tout âge) |                                               |

*L'école municipale peut accompagner chaque élève jusqu'à la préparation de l'option musique au baccalauréat.*

### La formation musicale

L'activité est enseignée sous forme de cours en groupe, dont la durée varie selon le niveau de l'élève, à raison de 1h par semaine en cycle 1, 1h15 par semaine en fin de cycle 1 et 1h30 par semaine en cycle 2. Les élèves ont parfois besoin de faire une voire deux années supplémentaires afin de bien intégrer les bases. Chacun son rythme !

### La formation instrumentale

Pour apprendre à jouer un instrument, les cours sont individuels et hebdomadaires. Leur durée varie également selon le niveau de l'élève.

### La pratique collective

Elle est importante et obligatoire pour sa dimension pédagogique, son rôle social et culturel. Elle se fait au sein :

- des chorales
- des ensembles de guitares des orchestres et harmonies vents
- des ateliers jazz, d'improvisation, saxophone band orchestre pop-rock-jazz ou expression scénique chanteur
- de batucada ou musique de chambre
- de l'atelier *soundpainting* (un langage gestuel de création artistique)

Les parents et élèves sont informés des horaires de cours (formation musicale, formation instrumentale, pratique collective) à la rentrée de septembre.

L'année d'enseignement est constituée de 35 cours répartis pendant la période scolaire (pas de cours pendant les vacances).



## Le parcours adulte

Un cursus est proposé aux adultes pendant 4 à 6 ans. Il comprend 3 cours par semaine : formation musicale, apprentissage de l'instrument et pratique instrumentale collective. 2 cours sur 3 sont obligatoires :

- La formation musicale et l'instrument pour les débutants
- La pratique collective et l'instrument pour les initiés (après test auprès du professeur de formation musicale)

A la fin de cette formation, vous aurez la possibilité de poursuivre :

- seul, en pratique amateur,
- au sein de l'école municipale en collectif,
- en intégrant le cycle d'étude classique,

## La pratique libre

Dès l'âge de 6 ans, si vous ou votre enfant ne souhaitez pas suivre un cycle d'étude classique, il est possible de pratiquer uniquement une activité musicale collective :

- chanter dans les chorales par tranches d'âges : 6-8 ans, 9-12 ans, 13-18 ans, adultes.
- intégrer l'atelier de musiques actuelles,
- pratiquer la musique de chambre (élèves initiés), jouer dans l'orchestre à cordes ou à vents / fanfare (élèves initiés),
- rejoindre l'atelier jazz (élèves confirmés), profiter des cours d'improvisation collective (élèves initiés),
- participer à l'atelier batucada,
- prendre des cours de formation musicale.

## 5/ DURÉE DES COURS

### A 4 ans et demi / 5 ans (GS)

- Eveil musique ou danse 5 ans / **45 min.** + ateliers d'instruments
- Eveil musique + danse / **1h30**
- Eveil musique / **45 min.** + instrument en individuel / **20 min.**



### A 6 ans (CP)

- Initiation musique ou danse / **1h** + ateliers d'instruments
- Initiation musique + danse / **2h**
- Initiation musique + instrument en individuel / **20 min.**
- Initiation musique + chorale / **1h** en groupe
- Chorale 6/8 ans

### A partir de 7 ans (CE1)

- Instrument en individuel (**20 min.** mineur – **30 min.** adulte) + pratique collective (obligatoire) + formation musicale (obligatoire)
- Pratique collective + formation musicale
- Pratique collective ou formation musicale
- Instrument adulte (**30 min.** en individuel) + formation musicale (obligatoire pour les débutants)
- Instrument adulte (**30 min.** en individuel) + pratique collective (pour les initiés)

## 6/ QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE ?

Il doit s'engager aux auditions, concerts, stages, rencontres, animations ou autres pratiques collectives, avec pour objectif de s'habituer à jouer en public. Les grands rendez-vous de Montigny : les auditions musicales d'hiver et d'été, la nuit des conservatoires, la fête des écoles, le concert du pôle de musiques amplifiées, le concert de fin d'année ...

(Consulter la programmation complète de la saison culturelle sur [montigny95.fr](http://montigny95.fr)).



## 7/ QUELS SONT LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS ?

Les professeurs choisissent parmi des supports d'enseignements adaptés aux élèves. Ces manuels d'enseignement sont constamment améliorés afin de rendre l'apprentissage plus facile. Pour les ouvrages de formation musicale, l'Association des Parents d'Élèves de l'École de Musique (APEEM) propose une foire aux livres à la rentrée pour réduire les coûts.

## 8/ COMMENT SONT ÉVALUÉS LES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE ?

L'intérêt de l'évaluation est d'avoir des repères quant aux acquis de l'élève, sur des points comme la lecture des rythmes, la lecture de notes, la lecture chantée en matière de théorie ; comme la posture de l'élève, la technique (justesse, réflexe...), la musicalité (respect des notes, des nuances...), l'engagement musical (motivation, pratique collective...).

On ne parle pas de redoublement mais de degré d'acquisition de l'élève. Le cursus de formation musicale permet à chacun d'évoluer à sa vitesse dans un cadre défini en 2 cycles, le 3ème cycle s'effectuant au sein d'un Ecole Nationale de Musique (ENM), d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) ou d'un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

L'élève peut, selon son rythme, atteindre le niveau pour passer dans le cycle suivant (diplôme de fin de cycle) en 4 ou 5 ans. Une sixième année peut exceptionnellement être accordée. L'évaluation fait le point sur les acquis nécessaires avant d'aborder le cycle suivant.

## 9/ COMMENT AIDER SON ENFANT DANS SON APPRENTISSAGE ?

Comme toute autre discipline, progresser en musique nécessite une pratique régulière. La difficulté la plus fréquente en musique est le travail quotidien nécessaire à la progression.

Voici des moyens pour rendre la pratique plus agréable :

### Le temps

Convenez d'une heure à laquelle l'enfant pourra pratiquer tous les jours afin que sa pratique devienne une habitude.

### La répétition

Pour les débutants, planifiez 15 à 20 minutes de répétition par jour dans un premier temps. Le temps de pratique va évoluer au fil de l'année et des cycles.

### L'accompagnement

Tout individu a besoin d'être encouragé dans son travail ; c'est pourquoi, l'enfant doit se sentir accompagné dans sa pratique.

### Le coût de l'instrument

Dans la mesure du possible, l'école met à disposition des élèves débutants en priorité, un service de prêt pour certains instruments.

Une convention entre l'école et les parents fixe les modalités de prêt. Le coût est celui de la révision de l'instrument chez un luthier spécialisé à la fin de l'année (de 30 € à 90 € selon l'instrument) et de l'assurance contre la perte, le bris ou le vol (compter une trentaine d'euros, le montant est variable en fonction de la valeur de l'instrument).

L'instrument doit être remis dans son état d'origine, une attestation de l'atelier de révision ou de réparation sera demandée à la remise de l'instrument. Dans le cas contraire, les révisions et/ou réparations seront effectuées par l'École Municipale puis facturées à l'élève.

### Le coût de l'entretien de l'instrument

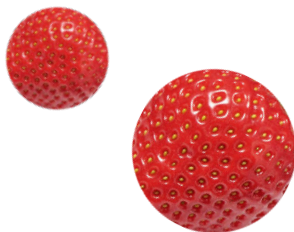
Il est conseillé de prévoir une révision annuelle de 50 € à 80 € environ ; gratuite lorsque l'instrument est neuf et sous garantie.

### Le coût de l'assurance éventuelle

Elle est proportionnelle à la valeur de l'instrument, elle doit couvrir les risques tels que le bris, les chocs, le vol et tous autres dommages accidentels ; qu'ils aient eu lieu au domicile ou lors des déplacements (transports en voiture, séjours à l'étranger, auditions et concerts).

Avant toute nouvelle souscription renseignez-vous auprès de votre assurance habitation ou de l'assurance scolaire de votre enfant afin de savoir si vous n'êtes pas déjà couvert. Pour toute question vous pouvez contacter l'école municipale, un présentoir est également à votre disposition dans le hall de l'école municipale. Vous y trouvez de la documentation sur les locations et assurances d'instruments de musique.

L'APEEM propose également à ses adhérents une couverture auprès de la Mutuelle d'assurance des musiciens.





# L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

## 1/ QUELS SONT LES BIENFAITS DE L'APPRENTISSAGE DE LA DANSE ?

La danse est le langage du corps, elle permet d'appréhender la maîtrise du mouvement, de développer la conscience corporelle, l'endurance, de se muscler, de libérer les tensions en favorisant l'expression artistique. A Montigny, des cours de danse classique et de modern jazz sont proposés.

Le succès repose sur un accompagnement parental dans la pratique quotidienne pour les enfants et sur le respect d'une pratique assidue chez les adultes.

## 2/ À QUEL ÂGE COMMENCER ?

### > Éveil : 5/6 ans et initiation : 6/8 ans

La phase d'éveil et initiation, tronc commun aux différentes formes de danse est ludique et développe la créativité. Elle permet de développer la sensibilité artistique, la concentration, la conscience corporelle, l'écoute de la musique et des autres, la notion d'espace et de temps.

> À partir de 6 ans s'ajoute l'apprentissage des fondamentaux de la danse, la découverte des capacités corporelles et d'expression lors du mouvement dansé.

### > CYCLE 1 : 8/11 ans / danse classique ou modern jazz

Ce cycle permet l'apprentissage des bases de la danse, de la connaissance des arts, de la culture chorégraphique et d'appréhender l'anatomie lors du mouvement dansé.

### > CYCLE 2 : 11/15 ans / danse classique ou modern jazz

Durant ce cycle, l'élève poursuit son apprentissage de la technique et de la culture chorégraphique. Il gagne en capacité corporelle et en expression artistique, il développe sa force musculaire. En fin de cycle de danse classique, les filles abordent la préparation aux pointes et les garçons développent de la puissance musculaire, lors des sauts et pour les portés.



### ➤ CYCLE 3 : 15/18 ans

Ce cycle consolide les acquis de la technique et l'analyse corporelle du mouvement dansé. Il développe l'autonomie artistique, la créativité et l'interprétation. Des notions du pas de 2, des portés avec les garçons pourront être intégrés aux cours. La culture musicale et chorégraphique est source d'inspiration. Le professeur stimule et accompagne l'élève lors de son projet artistique. La fin du cycle conduit au CEC (certificat d'études chorégraphiques).

### ➤ ADULTES : à partir de 18 ans.

Niveau Débutant ou « faux-débutant » (élève n'ayant pas pratiqué depuis longtemps ou suffisamment). Apprendre et revoir les bases de la technique de danse classique ou modern jazz, retrouver une musculature et de la souplesse. Développer ses capacités corporelles, travailler la mémoire, favoriser l'expression artistique en exécutant des enchaînements chorégraphiques simples. Se libérer des tensions en dansant.

## 3/ DURÉE DES COURS

### Danse classique ou Modern Jazz

#### ➤➤ Parcours non diplômant

- Cycle 1 danse : 8/11 ans / 1h
- Cycle 2 danse : 11/15 ans / 1h15
- Cycle 3 danse : 15/18 ans / 1h30
- Cycle Adulte danse / 1h30

### Danse classique ou Modern Jazz

#### ➤➤ Parcours diplômant

- Cycle 1 danse : 8/11 ans / 1h  
+ formation musicale / 1h
- Cycle 2 danse : 11/15 ans / 1h15  
+ formation musicale / 1h15 à 1h30
- Cycle 3 danse : 15/18 ans / 1h30  
+ formation musicale / 1h30
- Cycle Adulte danse / 1h30  
+ formation musicale adulte / 1h



## 4/ LA TENUE VESTIMENTAIRE & MATÉRIEL

### POUR TOUS

un cahier de brouillon (environ 90 pages) + crayon, stylo et gomme

### DANSE CLASSIQUE

| CYCLE             | FILLES                                              | GARÇONS                                                                          |
|-------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Éveil</b>      | tunique rose pâle, collant rose + demi-pointes rose | collant blanc, demi-pointes blanche et justaucorps blanc manches courtes + gaine |
| <b>Initiation</b> | tunique blanche                                     |                                                                                  |
| <b>1</b>          | tunique bleu ciel                                   | collant gris, demi-pointes grise et justaucorps blanc manches courtes + gaine    |
| <b>2</b>          | tunique rose fuchsia                                |                                                                                  |
| <b>3</b>          | tunique bleu fuchsia + pointes rose                 | collant noir, demi-pointes noir et justaucorps blanc manches courtes + gaine     |

### MODERN JAZZ

|                     |                                                                        |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pour le bas</b>  | legging ou jogging très près du corps ou collant sans pied avec shorty |
| <b>Pour le haut</b> | t-shirt ou débardeurs ou justaucorps très près du corps                |



# L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

## 1/ QUELS SONT LES BIENFAITS DE L'ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE ?

Le théâtre est ludique et libérateur ! Il nous apprend à vivre ensemble, c'est une pratique artistique pédagogique émancipatrice. Il nous aide à lever certaines inhibitions, à gagner confiance en soi, à développer notre créativité et permet d'oublier le stress de la vie quotidienne.

## 2/ À PARTIR DE QUEL ÂGE EST-IL POSSIBLE DE S'INSCRIRE ?

Il est possible de s'inscrire dès l'âge de 8 ans. Des cours d'éveil sont proposés aux 8/11 ans (1h). Les 11/15 ans peuvent quant à eux s'inscrire aux cours d'initiation (1h30) et les 15-18 ans au cycle 1 de théâtre (2h). Pour les adultes, des cours de 2h sont proposés.



## 3/ DURÉE DES COURS

- Éveil théâtre : 8/11 ans / 1h
- Initiation théâtre : 11/15 ans / 1h30
- Cycle 1 théâtre : 15/18 ans / 2h
- Cycle 2 - Cycle Adulte théâtre / 2h
- Atelier comédie musicale : à partir de 10 ans / 1h30



# INFORMATIONS PRATIQUES

## 1/ QUEL EST LE COÛT DE LA FORMATION ?

Le coût des cours est fixé en fonction de votre quotient familial. Si vous ne le connaissez pas, il est possible de le calculer en vous rendant sur le site de la Ville : [montigny95.fr](http://montigny95.fr) (rubrique Mes démarches, puis "Parents/famille").

### Le tarif annuel

Le tarif annuel est payable en une fois, soit la totalité de l'année scolaire en cours. Pour les inscriptions en cours d'année, le tarif est appliqué au prorata temporis.

| Quotient  | Éveil<br>musique,<br>théâtre ou<br>danse | Initiation<br>musique,<br>théâtre ou<br>danse / 1 PC* | 2 Pratiques<br>collectives<br>(PC*) | Formation<br>musique, théâtre ou danse /<br>Éveil ou initiation<br>musique + théâtre ou danse |
|-----------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| A         | 85,05 €                                  | 136,03 €                                              | 151,55 €                            | 190,16 €                                                                                      |
| B         |                                          |                                                       | 197,39 €                            | 236,02 €                                                                                      |
| C         |                                          |                                                       | 240,20 €                            | 278,82 €                                                                                      |
| D         |                                          |                                                       | 283,02 €                            | 321,64 €                                                                                      |
| E         |                                          |                                                       | 325,83 €                            | 354,26 €                                                                                      |
| Extérieur | 170,04 €                                 | 272,06 €                                              | 608,45 €                            | 676,79 €                                                                                      |

| Quotient  | 1 Formation<br>musique, théâtre<br>ou danse + 1 PC* | 2 Formations<br>musique, théâtre<br>ou danse | 2 Formations<br>musique, théâtre<br>ou danse + 1 PC* | 3 Formations<br>musique, théâtre<br>ou danse |
|-----------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| A         | 242,18 €                                            | 292,70 €                                     | 355,85 €                                             | 378,85 €                                     |
| B         | 315,44 €                                            | 345,43 €                                     | 463,50 €                                             | 493,47 €                                     |
| C         | 383,87 €                                            | 420,35 €                                     | 564,03 €                                             | 600,52 €                                     |
| D         | 452,30 €                                            | 495,27 €                                     | 664,55 €                                             | 707,49 €                                     |
| E         | 520,73 €                                            | 569,69 €                                     | 761,18 €                                             | 814,06 €                                     |
| Extérieur | 982,20 €                                            | 1 229,06 €                                   | 1 596,73 €                                           | 1 843,60 €                                   |

\* PC : Pratique collective pour la musique uniquement

## Le forfait mensuel

Le forfait mensuel est payable du mois d'octobre au mois de juin de l'année scolaire en cours pour un total de 9 mensualités, puis au *pro rata temporis* à partir du mois de janvier.

| Quotient  | Éveil<br>musique,<br>théâtre ou<br>danse | Initiation<br>musique,<br>théâtre ou<br>danse / 1 PC* | 2 Pratiques<br>collectives<br>(PC*) | Formation<br>musique, théâtre ou danse /<br>Éveil ou initiation<br>musique + théâtre ou danse |
|-----------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| A         | 10,04 €                                  | 16,05 €                                               | 17,89 €                             | 22,43 €                                                                                       |
| B         |                                          |                                                       | 23,30 €                             | 27,85 €                                                                                       |
| C         |                                          |                                                       | 28,34 €                             | 32,90 €                                                                                       |
| D         |                                          |                                                       | 33,39 €                             | 37,95 €                                                                                       |
| E         |                                          |                                                       | 38,45 €                             | 41,81 €                                                                                       |
| Extérieur | 20,06 €                                  | 32,10 €                                               | 71,80 €                             | 79,85 €                                                                                       |

| Quotient  | 1 Formation<br>musique, théâtre<br>ou danse + 1 PC* | 2 Formations<br>musique, théâtre<br>ou danse | 2 Formations<br>musique, théâtre<br>ou danse + 1 PC* | 3 Formations<br>musique, théâtre<br>ou danse |
|-----------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| A         | 28,58 €                                             | 34,54 €                                      | 41,98 €                                              | 44,71 €                                      |
| B         | 37,23 €                                             | 40,77 €                                      | 54,69 €                                              | 58,23 €                                      |
| C         | 45,30 €                                             | 49,61 €                                      | 66,55 €                                              | 70,87 €                                      |
| D         | 53,37 €                                             | 58,44 €                                      | 78,43 €                                              | 83,48 €                                      |
| E         | 31,44 €                                             | 67,23 €                                      | 89,81 €                                              | 96,06 €                                      |
| Extérieur | 115,90 €                                            | 145,03 €                                     | 188,42 €                                             | 217,55 €                                     |

Ces tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

\* PC : Pratique collective pour la musique uniquement

(Source : simulateur de tarifs en ligne sur le site montigny95.fr).

Les réinscriptions des anciens élèves se font au début du mois de juin auprès du secrétariat de l'école municipale ou sur le site de la ville. Les inscriptions des nouveaux élèves débutent la troisième semaine du mois de juin. Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles.

Badge non rendu à l'école municipale à l'issue des enseignements de l'année : **58 €**



## 2/ VOS RENDEZ-VOUS

### Portes ouvertes

Du lundi 2 au samedi 7 septembre 2024 et du lundi 23 au samedi 28 juin 2025

### Rentrée des élèves

Lundi 9 septembre 2024

### Réinscription des anciens élèves

Du lundi 2 au samedi 14 juin 2025

### Pré-inscription des nouveaux élèves de l'école municipale

À partir du lundi 16 juin 2025 sur votre portail famille où à l'École Municipale.

### Heures musicales à 19h

Salle Wiener à l'école municipale : les jeudis 17 octobre 2024 / jeudi 6 février / 3 avril (spécial fin de cycle) / 3 juillet 2025

### Représentations d'élèves musique, théâtre et danse

Du lundi 16 au samedi 21 décembre 2024

salles Mozart, Wiener et Max-Pol-Fauchet à l'école municipale et  
salle de danse à l'espace Nelson-Mandela

Du lundi 23 au samedi 28 juin 2025

salles Mozart, Wiener et Max-Pol-Fauchet à l'école municipale et  
salle de danse à l'espace Nelson-Mandela

### Fêtes & cérémonies

Le 11 novembre et le 8 mai - Place de la Libération

## 3/ VOS SPECTACLES

### **SPECTACLE DE NOËL**

Vendredi 6 décembre 2024 - Centre culturel Picasso

### **CONCERT « LA NUIT DES CONSERVATOIRES »**

Vendredi 31 janvier 2025 - Église Saint-Martin, Grande rue

### **SPECTACLE POP/ROCK/JAZZ**

Samedi 29 mars 2025 - Centre culturel Picasso

### **SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE**

Samedi 14 juin 2025 - Centre culturel Picasso

### **FÊTE DE LA MUSIQUE**

Samedi 21 juin 2025 - Centre culturel Picasso



## 4/ OÙ LES COURS SONT-ILS DISPENSÉS ?

### Cours de musique et de théâtre

Niveau -1 du Centre Culturel Picasso - rue Van-Gogh, allée Pierre-Boulez

### Cours de danse

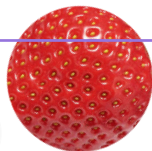
Espace Nelson-Mandela - avenue Aristide-Maillol

**IMPORTANT** : si vous pratiquez un instrument à domicile, pensez à respecter la tranquillité du voisinage. La pratique de la musique doit s'arrêter entre 22h et 6/7h le lendemain matin,, chacun doit veiller à ne pas causer de trouble anormal du voisinage. Dans tous les cas, il est recommandé d'échanger avec ses voisins pour définir un rythme de pratique qui convient à tous.

## 5/ QUI CONTACTER ?

### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, vendredi : 11h - 14h ; 15h - 19h  
Mercredi : 10h - 13h ; 14h - 20h  
Samedi : 10h - 12h30 ; 13h30 - 16h



### Accueil et renseignements

#### Secrétariat de l'école municipale

Karim Chebab – tél. 01.30.26.30.33  
Mail : ecolemusique@ville-montigny95.fr

#### Secrétariat de l'action culturelle

Robertine Duverney – tél. 01.30.26.30.50  
Mail : robertine.duverney@ville-montigny95.fr

#### Directeur de l'EMMTD

Nicolas Taupin - 01.30.26.30.50  
mail : nicolas.taupin@ville-montigny95  
(Accueil uniquement sur rendez-vous)

#### Association des parents d'élèves

E-mail : apeem-montigny@gmail.com  
Les objectifs de l'association sont de soutenir et d'aider l'école municipale dans la réalisation de ses projets et d'être force de propositions pour contribuer au rayonnement et au dynamisme de l'école.



# *Faites-vous plaisir !*



La musique, la danse et le théâtre doivent être un plaisir et non une contrainte. Essayez de ne pas avoir des attentes irréalistes et de ne pas mettre la pression à votre enfant. Chacun apprend à son rythme. La clé du succès repose sur l'envie et le plaisir dans l'apprentissage. Notre objectif principal est donc de former à la pratique amateur, par le biais de formations encadrées par des programmes pédagogiques, avec des professeurs diplômés. Certains élèves qui le souhaitent et qui en ont les capacités pourront ensuite poursuivre vers une pratique professionnelle.

[www.montigny95.fr](http://www.montigny95.fr)

